

## PLAN DE COURS

# POL-7009 : Épistémologie et science politique

NRC 17698 | Hiver 2017

Mode d'enseignement : Présentiel
----------------------------------

Temps consacré : 3-0-6	Crédit(s) : 3
------------------------	---------------

Examen des principales positions et controverses épistémologiques sur les sciences sociales et leurs méthodes. Tâches descriptive et normative de l'épistémologie. Unité de la méthode scientifique et Naturalisation des sciences sociales. Statut de l'explication. Approche behavioriste. Herméneutique, holisme, fonctionnalisme et individualisme méthodologique. Modèle de la rationalité de l'agent. Rôle critique ou thérapeutique des sciences sociales. Une attention particulière sera accordée à certaines problématiques plus importantes pour la science politique : la place de la normativité, le rôle et le statut particulier de l'histoire, l'épistémologie morale.

## Plage horaire

Cours en classe			
lundi	12h30 à 15h20	<a href="#">DKN-0407</a>	Du 9 janv. 2017 au 21 avr. 2017

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

## Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=76116>

## Coordonnées et disponibilités

Mathieu Ouimet

*Professeur titulaire*

Pavillon DKN, local 4453

<https://www.pol.ulaval.ca/?pid=231>

[mathieu.ouimet@pol.ulaval.ca](mailto:mathieu.ouimet@pol.ulaval.ca)

Tél. : 418-656-2131 poste 7899

### Disponibilités

mardi :

09h00 à 15h30 - [DKN-4453](#) - du 9 janv. 2017 au 21

avr. 2017

## Soutien technique

CSTIP - Centre de services en TI et pédagogie

Pavillon Charles-De Koninck, local 0248

[aide@cstip.ulaval.ca](mailto:aide@cstip.ulaval.ca)

418-656-2131 poste 5222

Lundi au jeudi
8 h 00 à 12 h 00 13 h 00 à 21 h 30
Vendredi
8 h 00 à 12 h 00 13 h 00 à 17 h 00

# Sommaire

---

<b>Description du cours</b> .....	<b>4</b>
Objectif général du cours .....	4
Approche pédagogique .....	4
Résultats attendus .....	4
Conditions préalables .....	4
<b>Contenu et activités</b> .....	<b>4</b>
<b>Évaluations et résultats</b> .....	<b>5</b>
Liste des évaluations .....	5
Informations détaillées sur les évaluations sommatives .....	6
Examen de mi-session .....	6
Travail de session .....	6
Présentation orale .....	7
Examen final .....	7
Barème de conversion .....	7
Règlements et politiques institutionnels .....	7
Gestion des délais .....	8
Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental .....	9
Plagiat .....	9
Application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval .....	9
<b>Matériel didactique</b> .....	<b>10</b>
Spécifications technologiques .....	10
Lectures obligatoires .....	10
<b>Bibliographie et annexes</b> .....	<b>11</b>
Bibliographie indicative .....	11

# Description du cours

---

## Objectif général du cours

Ce cours a pour but de favoriser l'acquisition de connaissances et de compétences qui permettront à l'étudiant d'améliorer ses habiletés à porter un regard critique sur les énoncés formulés par les producteurs d'études empiriques en science politique et en sciences sociales.

## Approche pédagogique

Enseignement magistral exigeant une participation active des étudiants.

## Résultats attendus

Au terme de cette formation, chaque étudiant sera en mesure 1) de comprendre et d'expliquer certains concepts et enjeux fondamentaux de la philosophie des sciences, 2) d'analyser et d'évaluer des études empiriques sur la base de critères mobilisés en philosophie des sciences, 3) et de comprendre et d'expliquer certains des principaux facteurs qui conditionnent l'activité scientifique.

## Conditions préalables

Ce cours est réservé en priorité aux étudiants des programmes de Maîtrise en science politique (avec mémoire), de Maîtrise en science politique (avec stage et essai), de Maîtrise en affaires publiques (avec stage), de Maîtrise en affaires publiques (avec mémoire), de Doctorat en science politique, de Maîtrise en études internationales (avec mémoire), de Maîtrise en études internationales (avec stage et essai) et de Doctorat en études internationales.

## Contenu et activités

---

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
<a href="#">1er cours / Présentation du syllabus et introduction</a>	9 janv. 2017
<a href="#">2e cours / Le problème de la source première de la connaissance</a> Lectures:Reichenbach, H. (1951). The rise of scientific philosophy. Berkeley et Los Angeles: University of California Press, pp. 27-49; 74-94. /Kant, E. (1980). Critique de la raison pure. Paris: Gallimard, pp. 63-82.	16 janv. 2017
<a href="#">3e cours / Objectivisme et subjectivisme</a> Lectures:Chalmers, A. F. (1987). Qu'est-ce que la science?. Paris: La Découverte, pp. 167-183 et 184-198. /Olsson, E. J. (2005). Against coherence: truth, probability, and justification. Oxford: Oxford University Press, pp. 9-16.	23 janv. 2017
<a href="#">4e cours / Induction, déduction et abduction (1)</a> Lectures:Chalmers, A. F. (1987). Qu'est-ce que la science?. Paris: La Découverte, pp. 21-49. /Popper, K. R. (1991). La connaissance objective. Paris: Flammarion, pp. 39-49.	30 janv. 2017
<a href="#">5e cours / Induction, déduction et abduction (2)</a> Lectures:Popper, K. R. (2006). Conjectures et réfutations: la croissance du savoir scientifique. Paris:	6 févr. 2017

Payot, pp. 59-97. /Magnani, L. (2009). Creative abduction and hypothesis withdrawal. Dans Meheus, J. et Nickles, T. (dir.), "Modes of discovery and creativity". London: Springer, pp. 95-126. /Delanty, G. (2005). Social science (2e édition). Open University Press, pp. 41-62 (chapitre 2: Hermeneutics and interpretation: the search for meaning).	
<b>6e cours / La causalité (1)</b> Lectures:Reiss, J. (2009). Causation in the social sciences. Evidence, inference, and purpose. Philosophy of the Social Sciences, 39(1): 20-40. /Pearl, J. (2009) (2e ed.). Causality: Models, reasoning and inference. Cambridge: Cambridge University Press, pp. 401-428.	13 févr. 2017
<b>7e cours - La causalité (2)</b> Lectures:Leuridan, B. (2010). Can Mechanisms Really Replace Laws of Nature? Philosophy of Science, 77(3): 317-340. /Reiss, J. (2007). Do We Need Mechanisms in the Social Sciences? Philosophy of the Social Sciences, 37(2): 163-184.	20 févr. 2017
EXAMEN DE MI-SESSION	27 févr. 2017
SEMAINE DE LECTURE	6 mars 2017
<b>8e cours / Le naturalisme scientifique</b> Lectures:Popper, K. (2002). The Poverty of Historicism. Routledge (2e Édition), pp. 31-49 et 96-149.	13 mars 2017
<b>9e cours / Le relativisme épistémologique</b> Lectures:Boghossian, P. (2009). La peur du savoir: sur le relativisme et le constructivisme de la connaissance. Marseille: Agone.	20 mars 2017
<b>10e cours / Corrélats psychosociaux, économiques et institutionnels de l'activité scientifique</b> Lectures:Young N. S., Ioannidis, P. A., and Al-Ubaydli, O. (2008). Why Current Publication Practices May Distort Science. PLOS Med. 5(10): e201. / Ioannidis, P. A. (2014). How to Make More Published Research True. PLOS Med. 11(10):e1001747. /	27 mars 2017
<b>11e cours / Des différents usages de la science par les responsables de politiques publiques</b> Lectures:Cotton, C. et Li, C. (2016). Clueless Politicians. Department of Economics, Kingston, Ontario. Ouimet, M. et coll. (2010). Correlates of Consulting Research Evidence among Policy Analysts in Government Ministries: A Cross-Sectional Survey. Evidence & Policy 6(4): 433-460. Breckon, J., et Dodson, J. (2016). Using Evidence. What Works? A Discussion Paper. United Kingdom: Alliance for Useful Evidence.	3 avr. 2017
PRÉSENTATIONS ORALES	10 avr. 2017
EXAMEN FINAL	24 avr. 2017

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

## Évaluations et résultats

### Liste des évaluations

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Examen de mi-session	Le 27 févr. 2017 de 12h30 à 15h20	Individuel	30 %
Travail de session	Dû le 23 avr. 2017 à 23h23	Individuel	30 %
Présentation orale	Le 10 avr. 2017 de	Individuel	10 %

	12h30 à 15h20		
Examen final	Le 24 avr. 2017 de 12h30 à 15h20	Individuel	30 %

## Informations détaillées sur les évaluations sommatives

---

### Examen de mi-session

Date et lieu :	Le 27 févr. 2017 de 12h30 à 15h20 , Local habituel
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	30 %
Remise de l'évaluation :	À la personne responsable de la surveillance de l'examen.
Directives de l'évaluation :	L'examen de mi-session portera sur l'ensemble de la matière vue en classe avant la tenue de l'examen, incluant le contenu des lectures obligatoires. Il comportera des questions à choix multiples, à réponses courtes et à courts développements.
Matériel autorisé :	Un crayon

---


### Travail de session


Date de remise :	23 avr. 2017 à 23h23
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	30 %
Remise de l'évaluation :	<a href="#">Boîte de dépôt</a>
Directives de l'évaluation :	<p>Analyse comparative de deux études portant sur un même thème général. L'analyse doit aborder les éléments suivants:</p> <p>La ou les questions de recherche;</p> <p>L'objectif général et les objectifs spécifiques;</p> <p>Les hypothèses;</p> <p>Méthodologie: quantitative, qualitative, mixte?</p> <p>Ces études s'inscrivent-elles davantage dans la tradition rationaliste ou empiriste? Pourquoi?</p> <p>Les études se conforment à quelle(s) norme(s) de scientificité? Illustrez vos propos à l'aide d'exemples tirés des articles.</p> <p>Les études contiennent-elles des énoncés de nature causale? Les auteurs font-ils de l'inférence causale? Si oui, de quelle nature? En quoi le traitement de la causalité diffère-t-il entre les études? Illustrez vos propos à l'aide d'exemples.</p> <p>Selon vous, les études comportent-elles des extrapolations au-delà des données ou des résultats empiriques ? En d'autres mots, les auteurs spéculent-ils sur le "réel"?</p> <p>Les auteurs décrivent-ils les limites méthodologiques de leur étude? Illustrez vos propos à l'aide d'exemples tirés du texte. Selon vous, des limites auraient-elles dû être discutées par les auteurs? Lesquelles?</p> <p>Forme et structure:</p>

- Une page titre ET Texte PAGINÉ de 12 pages maximum (+/- une page, incluant une introduction et une conclusion (interligne 1,5; Times New Roman; police = 12pts) ET Bibliographie (références citées seulement)

Les articles à analyser et comparer sont accessibles ci-dessous.

Fichiers à consulter :

 [Article 1.pdf](#) (261,12 Ko, déposé le 15 févr. 2017)

 [Article 2.pdf](#) (1,19 Mo, déposé le 15 févr. 2017)

---

## Présentation orale

Date et lieu : Le 10 avr. 2017 de 12h30 à 15h20 , Local habituel

Mode de travail : Individuel

Pondération : 10 %

Remise de l'évaluation : Local habituel

Directives de l'évaluation :

Vous devez préparer et réaliser une présentation orale d'une durée maximale de 20 minutes, durant laquelle vous présenterez une synthèse critique d'un article de votre choix se rapportant à la matière du cours. Les articles figurant dans la liste des lectures obligatoires sont inadmissibles. La présentation devra être réalisée avec l'aide d'un support visuel (ex. diapositives de type Power Point). Chaque présentation sera suivie d'une période de questions et d'échange d'une durée de 15 minutes.

---

## Examen final

Date et lieu : Le 24 avr. 2017 de 12h30 à 15h20 , À déterminer

Mode de travail : Individuel

Pondération : 30 %

Remise de l'évaluation : Remise du cahier d'examen au surveillant de l'examen

Directives de l'évaluation :

L'examen final portera sur l'ensemble de la matière vue en classe, incluant le contenu des lectures obligatoires. Il comportera des questions à choix multiples, à réponses courtes et à courts développements.

Matériel autorisé : Un crayon

## Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	90	100
A	85	89,99
A-	80	84,99
B+	76	79,99
B	73	75,99
B-	70	72,99

Cote	% minimum	% maximum
C+	65	69,99
C	60	64,99
E	0	59,99

## Règlements et politiques institutionnels

### Règlement disciplinaire

## Infractions relatives au bon ordre

Tout étudiant a une obligation de bon comportement dans un lieu universitaire ou à l'occasion d'une activité universitaire.

## Infractions relatives aux études

Dans le but de préserver la crédibilité des attestations ou des diplômes délivrés et afin de s'assurer que les relevés de notes et les diplômes témoignent de la compétence et de la formation réelle des étudiants, il est interdit d'avoir des comportements répréhensibles associés au plagiat.

Pour en connaître davantage sur le plagiat et ses formes, vous pouvez consulter le site du [Bureau des droits étudiants](#), la capsule d'information [Citer ses sources et éviter le plagiat](#) et le site de la [Bibliothèque](#) pour savoir comment citer vos sources.

Tout étudiant qui commet une infraction au *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* dans le cadre du présent cours, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire>

## Règlement pour prévenir et contrer le harcèlement

Consultez le règlement à l'adresse suivante : [http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire\\_general/Reglements/Reglement\\_pour\\_prevenir\\_et\\_contrer\\_le\\_harcèlement\\_a\\_l\\_UL\\_2016-CA-2016\\_22.pdf](http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/Reglement_pour_prevenir_et_contrer_le_harcèlement_a_l_UL_2016-CA-2016_22.pdf)

Visitez le site du Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement : <https://www2.ulaval.ca/services-ul/harcèlement.html>

## Politique et directives relatives à l'utilisation de l'œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée à l'Université Laval

L'Université s'est dotée d'une politique institutionnelle sur le droit d'auteur le 1er juin 2014. Les enseignants doivent effectuer par eux-mêmes une saine gestion de l'utilisation de l'œuvre d'autrui, et ce, en conformité avec la *Loi sur le droit d'auteur*.

La Politique a pour objet d'énoncer l'importance que l'Université accorde à la protection des droits des auteurs, d'établir les choix prioritaires qui doivent être faits par le Personnel enseignant relativement à l'utilisation de l'Œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée et de définir un concept administratif de l'utilisation équitable de l'Œuvre d'autrui à ces fins.

Consultez la politique à l'adresse suivante : [http://www.bibl.ulaval.ca/fichiers\\_site/bda/politique-oeuvre-autrui-ca-2014-85.pdf](http://www.bibl.ulaval.ca/fichiers_site/bda/politique-oeuvre-autrui-ca-2014-85.pdf)

## Gestion des délais

Dans le cadre de ce cours, une version légèrement adaptée de la "Politique concernant les absences aux examens ou autres formes d'évaluation" de la Faculté de droit de l'Université Laval sera appliquée (<https://www.fd.ulaval.ca/etudes/1er-cycle/absences-examens>).

### Politique:

L'étudiant qui a des raisons de croire qu'il ne pourra se soumettre à un examen ou à une autre activité sujette à évaluation doit communiquer par courriel à l'adresse [mathieu.ouimet@pol.ulaval.ca](mailto:mathieu.ouimet@pol.ulaval.ca) avec le responsable pédagogique du cours dès qu'il a connaissance de la situation problématique. Par exemple, à défaut d'informer le responsable pédagogique le jour même de son absence à un examen, l'étudiant se verra refuser toute demande d'accommodement.

Les motifs invoqués pour demander un report doivent être fondés sur la force majeure et relever de circonstances graves et indépendantes de la volonté de l'étudiant. En l'absence de motifs jugés acceptables, l'étudiant aura la note zéro (0) pour l'examen.

### Motifs jugés recevables

- **Maladie** : Lorsque l'étudiant a été malade au point de ne pouvoir faire son examen ou réaliser toute activité sujette à évaluation, la présentation d'un billet médical signé par un médecin ou un professionnel de la santé justifiant explicitement l'incapacité contemporaine à la date de l'examen, de la



présentation de l'exposé ou de toute activité sujette à une évaluation est requise. La copie originale de l'attestation médicale doit être remise au responsable pédagogique au plus tard trois (3) jours ouvrables après l'absence. Une vérification des motifs pourra être faite au besoin auprès du professionnel signataire. La reprise aura lieu dès que possible après le rétablissement de l'étudiant.

- Décès : Lorsque le décès ou les funérailles d'un proche sont contemporains à un examen et que l'étudiant ne peut, pour cette raison, être présent à la date de l'examen ou réaliser toute activité sujette à évaluation.

Tout autre motif est considéré irrecevable

- Toute négligence de la part de l'étudiant, par exemple se tromper d'heure ou de jour quant à un examen ou la remise d'un travail, ou autre négligence du même genre, ne constitue pas des motifs acceptables.
- Aucun accommodement ne sera accordé à l'étudiant qui se retrouve avec deux examens le même jour ou en même temps. Les étudiants qui s'inscrivent à des cours hors département doivent s'assurer, dès le premier cours, qu'il n'existe aucun conflit d'horaire d'examen entre ces cours et ceux du département.
- L'étudiant qui se présente à un examen malgré son incapacité médicale ne pourra demander par la suite une reprise d'examen.
- Le fait d'avoir planifié un voyage ou d'avoir acheté des billets d'avion n'est pas considéré comme recevable.

Les examens de reprise auront lieu au jour annoncé par le responsable pédagogique. Il est à noter que la forme des examens de reprise peut être différente de l'examen initial.

## Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une Lettre d'attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodement en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place.

Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au (418) 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Vous trouverez plus de détails sur ces services à l'adresse suivante: [www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/](http://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/)

Pour plus d'informations sur les évaluations, consultez la *Procédure de mise en application des accommodations ayant trait à la passation des examens pour les étudiants ayant une déficience fonctionnelle*:

[https://www.sgc.ulaval.ca/files/content/sites/aide/files/files/integration/depliant\\_acc\\_scolaire\\_dec2012.pdf](https://www.sgc.ulaval.ca/files/content/sites/aide/files/files/integration/depliant_acc_scolaire_dec2012.pdf)

## Plagiat

Tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur. Constitue notamment du plagiat le fait de:

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant);
- v. remettre un travail téléchargé d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

(Source: COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009)

## Application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval

La Faculté des sciences sociales se réfère aux dispositions relatives à l'application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval inscrites dans son Règlement des études.

#### Mesures d'évaluation de la qualité du français

L'Université Laval reconnaît l'importance et le rôle de quatre principales habiletés langagières dans la formation qu'elle dispense : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, la production orale et la production écrite.

Elle considère également que la maîtrise de ces habiletés est mesurable et veille à ce que les diverses mesures d'évaluation soient adaptées à chacun des trois cycles d'études et contribuent à l'atteinte des objectifs de formation qu'elle s'est fixés.

#### Mesures de soutien

Lorsque les enseignants et les chercheurs observent des difficultés chez les étudiants, ils leur offrent le soutien approprié :

- A) En cas de difficultés relatives à l'application des conventions scientifiques, ils prodiguent les conseils adéquats;
- B) En cas de problèmes liés à l'expression claire et cohérente des idées, ils orientent l'étudiant, en concertation avec sa direction de programme, vers des cours centrés sur l'expression écrite de la pensée;
- C) En cas de difficultés liées à la maîtrise du code linguistique du français, ils réfèrent l'étudiant à sa direction de programme, qui lui indiquera les ressources mises à sa disposition (cours, ateliers, centres d'aide, etc.).

Parmi les mesures de soutien offertes aux étudiants, la Faculté des sciences sociales invite les étudiants et les enseignants à consulter le répertoire des ressources pour améliorer la qualité de la langue dans les cours de sciences humaines. Ce répertoire se trouve dans le portail du Réseau Fernand Dumont à l'adresse suivante : <http://www.rfd.fse.ulaval.ca/>. Le Réseau Fernand-Dumont regroupe des professeurs et chargés de cours de sciences humaines qui cherchent à améliorer les compétences langagières de leurs étudiants dans les différentes tâches de lecture et d'écriture propres à leur discipline.

## Matériel didactique

---

### Spécifications technologiques

Afin d'accéder sans difficulté au contenu de votre cours sur monPortail, vous devez vous référer aux informations ci-dessous.

Liste des navigateurs supportés :

- [Google Chrome](#)
- [Mozilla Firefox](#)
- Safari
- Internet Explorer 11 et plus
- [Opera](#)

#### Appareils mobiles

Il est important de préciser que l'utilisation des périphériques mobiles n'est pas officiellement supportée pour les sites de cours. La consultation des contenus est fonctionnelle pour la plupart des appareils sous Android et iOS, mais il existe certaines limites :

- les appareils mobiles sous Windows RT, BlackBerry et les iPhone 4 et 4S ne sont pas supportés;
- le contenu Flash n'est pas supporté, ce qui empêche la consultation des blocs de contenu audio-vidéo, de contenu Flash et de certaines présentations multimédias;
- la fonctionnalité de glisser-déposer n'est pas supportée, ce qui empêche la réalisation de certains questionnaires.

#### Team Viewer

*TeamViewer* est l'application utilisée par le CSTIP pour faire du soutien à distance. En exécutant cette application, vous permettrez à un agent de soutien informatique de se connecter à votre poste pour vous aider. Pour télécharger l'application, [rendez-vous à cette page](#).

## Lectures obligatoires

La liste des lectures obligatoires est présentée dans la section "Contenu et activités" du portail.

## Bibliographie et annexes

---

### Bibliographie indicative

#### LECTURES COMPLÉMENTAIRES

- Allamel-Raffin, C. et J.-L. Gangloff. 2007. *La raison et le réel*. Paris : Ellipses.
- Bourdieu, P. 2001. *Langage et pouvoir symbolique*. Paris: Fayard.
- Bouveresse, R. 1998. *Karl Popper ou le rationalisme critique*. Paris : Librairie philosophique J. Vrin.
- Chalmers, A.F. 1987. *Qu'est-ce que la science ?* Paris : La Découverte.
- Delanty, G. et P. Strydom (dir.) 2003. *Philosophies of Social Science. The Classic and Contemporary Readings*, Maidenhead & Philadelphie : Open University Press.
- Delanty, G. 2005. *Social Science. Philosophical and Methodological Foundations*, 2e édition, Maidenhead & New York :Open University Press.
- Feyerabend, P. 1979 *Contre la méthode. Esquisse d'une théorie anarchiste de la connaissance*, Paris: Éditions du Seuil.
- Foucault, M. 1971. *L'ordre du discours*. Paris: Gallimard.
- Gingras, Y. 2013. *Sociologie des sciences*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Hacking, I. 2000 *The Social Construction of What?* Cambridge: Harvard University Press.
- Kuhn, T.S. 1983. *La structure des révolutions scientifiques*. Paris : Flammarion.
- Lakatos, I. 1994. *Histoire et méthodologie des sciences*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Laugier, S. et P. Wagner. 2004. *Philosophie des sciences. Expériences, théories et méthodes (2v.)*, Paris : Vrin.
- Leroux, J. 2010. *Une histoire comparée de la philosophie des sciences (2v.)*, Québec : Presses de l'Université Laval.
- Malherbe, J.-F. 2011 (1re éd. 1976). *La philosophie de Karl Popper et le positivisme logique*. Montréal: Liber.
- Popper, K. 1998. *La connaissance objective*. Paris : Flammarion.
- Popper, K. R.1973. *La logique de la découverte scientifique*. Paris : Payot.
- Popper, K. R. 2006. *Conjectures et réfutations : la croissance du savoir scientifique*. Paris: Payot.
- Popper, K. 2002. *The Poverty of Historicism*. Routledge Classics.
- Priest, S. 2007. *The British empiricists*. New York : Routledge
- Russell, B. 1961. *L'aventure de la pensée occidentale*. Paris : Hachette.

